

BUREAU DES ASSOCIATIONS

SOUS-PREFECTURE DE GEX

AFFAIRE SUIVIE PAR : Marie-Claude GRACIA
POSTE : 04 50 41 87 54

**Récépissé de Déclaration de MODIFICATION
de l'Association n° 0013002849**

VU la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;
VU le décret du 16 août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

Le sous-préfet de Gex

Donne récépissé à M. FRANCOIS ULLMANN, Président
demeurant 730 RUE DE LA COMBE DE L'EAU
01220 DIVONNE-LES-BAINS

d'une déclaration en date du 5 juillet 2005 faisant connaître le(s) changement(s) suivant(s):

SIEGE

dans l'association dénommée

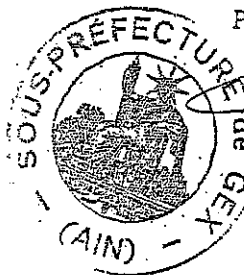
INGENIEURS DU MONDE

dont le siège social est situé 730 RUE DE LA COMBE DE L'EAU
01220 DIVONNE-LES-BAINS

décision prise lors de: CONSEIL D'ADMINISTRATION du 2 juillet 2005

Gex, le 22 septembre 2005

Pour le sous-préfet,
Par délégation, le secrétaire général,



Béatrice TAMIMOUNT

Extrait de la loi du 1er juillet 1901 :

Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts. Ces changements et modifications ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils ont été déclarés. Les modifications et changements seront, en outre, consignés sur un registre spécial qui devra être présenté aux autorités administratives ou judiciaires chaque fois qu'elles en feront la demande.

L'insertion au Journal Officiel des modifications portant sur le titre, l'objet, le siège social d'une association est FACULTATIVE. Elle ne peut être exigée des tiers car le récépissé délivré par les services préfectoraux fait foi dans tous les cas.